

# Chevaux de la police municipale : Florent Montillot rue dans les brancards

■ L'adjoint au maire chargé de la sécurité réplique aux révélations de Jean-Pierre Sueur concernant la vente des équidés, qui, en mars, a suscité une polémique au sein du conseil municipal. Il ne modifiera pas la délibération.

Jamais la vente de deux chevaux de la police municipale n'aura fait couler autant d'encre ! Après les révélations de Jean-Pierre Sueur en juin (liées notamment au contenu d'une lettre mise dans le dossier), conduisant à demander l'annulation de la cession de Fair Play et de Cantador, Florent Montillot, adjoint au maire à la sécurité, a répondu, en trois pages, à l'article paru le 17 juin : nous en résumons l'essentiel.

Florent Montillot fait savoir que cette lettre (*lire les Repères*) est une « matrice » (« un texte informatique non signé », faute « de photocopie de la lettre originale »). Elle lui a été remise à sa demande expresse par Mme P. après un rapport d'information qu'elle a rédigé et qui confirmait l'existence de cette lettre. L'élú a mis cette matrice à disposition de Jean-Pierre Sueur pour qu'il en connaisse ce qu'il appelle être « le contenu présumé » — en insistant sur « présumé ».

L'élú remarque que la « matrice » ne fait pas état d'offre financière (un argument avancé, à tort, lors du conseil

municipal, par la gauche) : « En choisissant sciemment la formule "d'offre la mieux disante", Jean-Pierre Sueur a cherché délibérément à mettre en doute la probité de ma proposition au conseil municipal et le sérieux même de la délibération ».

Florent Montillot a d'ailleurs demandé, par écrit, à Jean-Pierre Sueur de lui indiquer la proposition de prix d'acquisition : il attend toujours la réponse. Jointe vendredi, Monique Couet (l'une des auteurs de la lettre) reconnaît cette erreur mais affirme avoir dit « haut et fort » qu'elle serait prête à acheter son cheval (comme nous l'a confirmé une autre cavalière).

## « Mise en scène grossière et indécente »

En conclusion de ses trois pages et en faisant référence aux « pseudo-révélation » de la gauche, Florent Montillot parle de « mise en scène grossière et indécente ». Mais il ne dit pas un mot sur des arguments fondés, avancés par la gauche (la lettre prouve que les deux chevaux n'auraient pas été séparés et auraient bénéficié d'un vaste pré, critères décisifs que l'élú ne considérait pas comme acquis dans la proposition de Mme Couet et de Mme P.). Visiblement, les cavalières, très attachées aux chevaux, devront se faire une raison : Florent Montillot ne demandera pas au conseil municipal d'annuler la délibération.

**Anne-Marie Coursimault.**

## REPÈRES

### ■ Lettre

Jean-Pierre Sueur s'est notamment basé, pour la demande d'annulation de la délibération, sur la présence, dans le dossier qu'il a consulté en mairie (après le conseil municipal de mars officialisant la vente) d'une lettre datée du 16 août et que la mairie affirme n'avoir jamais reçue. Monique Couet

et Mme P. (anciennes cavalières de la brigade équestre à qui les chevaux n'ont pas été vendus, au profit d'un propriétaire terrien du Loir-et-Cher) formulaient dans cette lettre leur demande : les détails contenus dans ce courrier auraient pu, selon la gauche, amener la droite à leur attribuer les chevaux, car contredisant les arguments de Florent Montillot avancés au conseil municipal.

Florent Montillot n'a pas été sensible aux arguments de Jean-Pierre Sueur : il parle de « pseudo-révélation ». (Photo d'archives)



## Les « méthodes » décortiquées

Jean-Pierre Sueur s'était interrogé dans « La Rep' » sur les méthodes municipales, Mme P. ayant, disait-il (et d'autres sources fiables nous l'avaient confirmé), « été invitée à déclarer par écrit » qu'elle n'avait pas divulgué d'informations à l'opposition municipale et qu'elle ne connaissait pas la journaliste ayant écrit sur la polémique.

### « Ni dirigé, ni dicté »

Florent Montillot affirme qu'aucun des supérieurs de Mme P. n'a « soufflé, orienté, dirigé, dicté ses déclarations » qu'elle a faites « spontanément, en se déclarant à plusieurs reprises choquée par une utilisation de ses déclarations virtuelles et tronquées. » (\*) Selon l'élú, Mme P. « a tenu à mettre elle-même les choses au point en déclarant avoir bien rédigé une lettre avec Mme Couet, le 16 août, mais n'avoir "jamais fait mention de proposition financière", n'avoir "jamais divulgué d'information à ce sujet aux membres de l'opposition municipale", pas plus qu'à la presse ». Florent Montillot remarque que Jean-Pierre Sueur s'est appuyé, contrairement à ce qu'il avait dit le 3 mars, sur les seuls dires de Mme Couet, et qu'il a la certitude que le sénateur n'a pas rencontré Mme P.

Par ailleurs, Jean-Pierre Sueur s'est étonné dans « La Rep' » du 17 juin que la lettre de demande de Nathalie O. pour l'acquisition du même cheval que celui désiré par Mme P. n'ait pas été datée, remarquant qu'elle n'avait donc pas de valeur juridique.

### « Reçue à temps »

Florent Montillot affirme que la lettre a « bien évidemment été reçue en temps et en heure ». Il trouve, en revanche, « extravagant » et « incohérent » que Jean-Pierre Sueur « ne conteste la valeur juridique d'une "matrice" de lettre jamais reçue, pour laquelle il n'existe aucun enregistrement courrier à la mairie, aucun récépissé chez les intéressées, aucune photocopie et aucune signature ». Une matrice, rappellerons-nous toutefois, qui a été fournie par Mme P., toujours policière municipale d'Orléans et assermentée APJA (agent de police judiciaire adjoint) : au vu de ces fonctions, l'authenticité de la lettre ne devrait plus, estimons-nous, être mise en doute.

>(\*) Malgré nos sollicitations indirectes, Mme P. ne s'est jamais exprimée dans « La Rep' », ni pour s'expliquer, ni pour démentir la teneur des articles.